

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 2885

présenté par

Mme Dubost, rapporteure au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi  
relatif à la croissance et la transformation des entreprises

-----

#### ARTICLE 72

Après l'alinéa 159, insérer les deux alinéas suivants ;

« 23° *bis* Le deuxième alinéa du I des articles L. 745-11-7, L. 755-11-7 et L. 765-11-7 est ainsi  
rédigé :

« Les articles L. 548-1, L. 548-2 et L. 548-6 sont applicables dans leur rédaction résultant de la loi  
n° du relative à la croissance et la transformation des entreprises ». »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination pour l'outre-mer.